Département du Bas-Rhin

Arrondissement

Commune de MOMMENHEIM Délibérations du Conseil Municipal

de Haguenau-Wissembourg

Nombre d'élus :

19

19

En fonction:

Elus:

19

Séance du 13 juin 2023

Sous la présidence de M. Francis WOLF

Présents :

15

M. Alain BIETH - M. Jérôme BERTIN - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK- Mme Aniko JUNG Mme Agnès KAMMERRER- M. Alain KEITH- Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER - Mme Sandra WILLMANN

## Absents excusés :

- M. Gérard MITTELHAEUSER avec pouvoir au maire.
- M. Jean-Luc GWISS avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- Mme Anne-Sophie LEMMEL avec pouvoir à Mme Aurélia HEINRICH
- M. Joseph AMMANN avec pouvoir à M. Eric MULLER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

## 8. SUBVENTIONS COMMUNALES 2023 AUX ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'OMSCL.

Rapporteur: M. Jeannot KLEIN

Monsieur Jeannot KLEIN rappelle aux élus que les associations de la commune sont soutenues financièrement par l'octroi d'une subvention communale annuelle.

Une réunion s'est tenue le 31 mai 2023 en présence des élus municipaux membres de l'Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs (OMSCL).

Lors de cette réunion, des critères d'attribution de la subvention annuelle communale aux associations ont été envisagés pour les années à venir afin de prendre en considération l'investissement des associations dans la vie communale et leur action concrète en faveur de l'intérêt général.

Monsieur KLEIN soumet à l'assemblée la résolution suivante, en application des critères évoqués cidessus :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

**VU** le budget primitif 2023 et notamment les crédits inscrits à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé »,

VU les montants des subventions attribués en 2022,

Publication sur le site internet de la commune le : 16/06/2023



VU la demande de subvention déposée par chaque association,

- > ARRETE la liste des associations bénéficiaires,
- > FIXE les montants respectifs comme suit :

| USM   | 750 €      |
|---|------------|
| AGF Contacts                                  | 750 €      |
| Pompiers                                      | 750 €      |
| Entente double M                              | 750 €      |
| Le Petit Braquet                              | 750 €      |
| Cadre de Vie Embellissement                   | 750 €      |
| Chorale Ste Cécile                            | 600€       |
| Amicale de la Réserve citoyenne de Mommenheim | 600€       |
| Association de pêche                          | 500 €      |
| Vivre Ensemble                                | 500 €      |
| Team Cobra Air Soft                           | 500 €      |
| Association Sportive de l'Ecole Elémentaire   | 500 €      |
| Association Foyer Saint-Maurice               | 500 €      |
| Pour l'Amour de Nathan                        | 500 €      |
| Soit une somme totale de :                    | 8 700,00 € |

> CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Francis WOLF

Le (la) secrétaire de séance, Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire

Publication sur le site internet de la commune le : 16/06/2023

